

**PROJET DE RAPPORT DE LA RÉUNION INTERSESSIONS DE LA SOUS-COMMISSION 2**  
*(Sapporo, Japon, 20-21 juillet 2016)*

**1. Ouverture de la réunion**

Le Président de la Sous-commission 2, M. Masanori Miyahara (Japon), a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux délégués à la réunion intersessions de la Sous-commission 2.

**2. Désignation du rapporteur**

Mme Rachel O'Malley (États-Unis) a été désignée aux tâches de rapporteur.

**3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions**

Le Japon a demandé de disposer de temps afin que le Dr Kotaro Yokawa puisse donner deux présentations, rendant compte de ses vues sur l'évaluation du germon de l'Atlantique Nord et sur l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) appliquée au germon. L'Union européenne a exprimé son intention de présenter un document sollicitant des éclaircissements sur des questions liées aux opérations de mise en cage de thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée au titre du point « Autres questions ». Les États-Unis ont demandé au Secrétariat de faire le point sur les activités du groupe de travail de Kobe sur la MSE au titre du point « Autres questions ». L'ordre du jour a été adopté avec ces ajouts et figure à l'**Appendice 1**.

Le Secrétaire exécutif a présenté les Parties contractantes présentes à la réunion. Les membres de la Sous-commission 2 présents étaient : Algérie, Belize, Brésil, Canada, République populaire de Chine, Union européenne, Japon, République de Corée, Tunisie et États-Unis. Les autres Parties contractantes présentes étaient les suivantes : Gabon, Guinée (Rép.), Sénégal et Côte d'Ivoire. Le Secrétaire exécutif a également présenté le Taipei chinois qui assistait à la réunion en qualité de Partie, Entité, Entité de pêche non contractante coopérante. Ecology Action Center, International Sustainable Seafood Foundation (ISSF) et Pew Charitable Trusts ont participé en qualité d'observateur. La liste des participants figure à l'**Appendice 2**.

**4. Examen du rapport de la réunion d'évaluation de 2016 de l'ICCAT des stocks de germon de l'Atlantique Nord et Sud**

Le Président du groupe d'espèces sur le germon du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS), le Dr Haritz Arrizabalaga, a donné une présentation sur les méthodes et les résultats des évaluations du germon de l'Atlantique Nord et Sud réalisées en mai 2016. Cette présentation incluait un aperçu général de la biologie, des indicateurs des pêcheries, de l'état du stock, des perspectives, des recommandations de gestion et des recommandations en matière de recherche et de statistiques. Il a signalé que le SCRS n'avait pas encore examiné le rapport et que des recommandations finales de gestion seront formulées à la Commission cet automne.

Le Dr Kotaro Yakawa (Japon) a donné une présentation intitulée « Proposition de gestion plus fluide, rapide et sûre du germon de l'Atlantique : leçons tirées de l'évaluation du germon du Nord », qu'il a résumée comme suit. L'évaluation du stock de germon de l'Atlantique Nord réalisée en mai 2016 présentait un schéma rétrospectif fort et était également grandement affectée par les CPUE utilisées dans l'analyse. L'une des principales raisons est que ce pic récent de la CPUE, dû à la forte classe d'âge, s'est présenté à plusieurs années et selon différentes ampleurs. Dans l'Atlantique Nord, chaque flottille couvre uniquement une partie du stock et différentes CPUE représentent différents groupes d'âge qui réagissent de différentes façons à la classe d'âge. Dans ces conditions, l'utilisation d'une analyse de modèle de production pourrait poser un grave problème. En outre, des retards de soumission des CPUE et une quantité limitée de données de tâche II ont contribué à ce problème. Selon le Dr Yokawa, une évaluation complète du stock devrait être à nouveau réalisée avec des CPUE et des données améliorées et ensuite la performance d'une stratégie de gestion devrait être testée au moyen de données réelles.

Le Dr David Die, Président du SCRS, a noté que cette présentation représente un point de vue, mais que d'autres opinions existent au sein du groupe d'espèces sur le germon. Il a expliqué que les questions relatives à l'évaluation du stock devraient être et seront examinées pleinement par le SCRS par le biais du processus habituel.

Le Dr Die a donné une présentation sur les progrès accomplis en matière de la MSE au sein de l'ICCAT. Il a comparé le processus de gestion actuel de l'ICCAT avec celui envisagé dans le cadre de l'application des normes de contrôle de l'exploitation (HCR) et de la MSE. Il a rappelé à la Sous-commission que ce processus a commencé en 2011 lors de la deuxième réunion du groupe de travail sur le futur de l'ICCAT et a été poursuivi par le biais de discussions tenues à la réunion d'évaluation du stock de germon de l'Atlantique de 2013 et à la réunion de 2013 du groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks de l'ICCAT, et avec l'adoption des Recommandations 15-04 et 15-07 par la Commission. Le Dr Die a examiné les étapes de base d'une MSE et a défini les rôles respectifs de la Commission et du SCRS dans ce processus.

En ce qui concerne l'application de HCR/MSE, quelques changements seront apportés à la façon dont le SCRS réalise les évaluations et formule des avis. Des mises à jour des informations seraient toujours réalisées chaque année. Des évaluations de stocks seraient réalisées tous les 5 à 10 ans et les objectifs de l'évaluation seraient élargis afin d'inclure une révision de la HCR. Tous les 1 à 3 ans, l'ICCAT utiliserait une stratégie de gestion pour interpréter l'état du stock et élaborer un avis de gestion, ce qui donnera comme résultat une recommandation très spécifique et pré-convenue du TAC. Ce nouveau système présente de nombreux avantages : il allégerait une partie de la pression pesant sur les évaluations fréquentes de stocks, laisserait davantage de temps à la recherche stratégique pour étayer l'évaluation et tracerait une voie plus prévisible vers des recommandations de gestion.

Le Dr Die a souligné qu'il s'agit d'un processus continu et itératif. Il existera un ensemble de résultats scientifiques obtenus au moyen d'une simulation, mais également un besoin d'un dialogue régulier entre les scientifiques et les gestionnaires, ce qui donnera lieu en dernière instance à l'élaboration d'une stratégie de gestion incluant une HCR. Une stratégie de gestion présente les composantes suivantes : collecte de données, indicateurs de l'état du stock et HCR. Il a également expliqué que la HCR détermine les mesures que la Commission prendra sur la base de l'état du stock. Cela pourrait être une simple proportion d'un point de référence défini, ou cela pourrait être plus complexe.

Le SCRS testera la performance des stratégies alternatives de gestion, incluant les HCR, par le biais d'un modèle opérationnel qui fournit la meilleure description de la façon dont les simulations sont effectuées. Des incertitudes peuvent également être prises en compte dans les simulations. Le SCRS évalue les HCR potentielles compte tenu des indicateurs de la performance déterminés par la Commission, ce qui correspond aux objectifs de gestion pour le stock. Sur la base des résultats de ces analyses, la Commission sélectionne une HCR, le total de prises admissibles (TAC) est mis en œuvre et les CPC continue à déclarer des données. Il incombe à la Commission de décider quelles sont les HCR qui donnent les meilleurs résultats en termes d'équilibre des multiples objectifs de gestion.

Le Dr Die a présenté un résumé du travail sur la MSE appliquée au germon de l'Atlantique Nord réalisé par le Dr Gorka Merino et al. Ce travail a été réalisé avec le financement de l'Union européenne et l'appui du Secrétariat, comme le décrit le document SCRS/2016/015. Les auteurs ont réalisé un ensemble complet de simulations dans lesquelles plusieurs HCR ont été évaluées sur la base d'une combinaison de différentes valeurs de  $B_{seuil}$ ,  $F_{cible}$  et  $B_{limite}$  de  $0,4B_{PME}$ .

Un graphique de frontière de Pareto peut être utilisé pour illustrer les avantages/inconvénients des deux indicateurs des performances (p.ex. prise moyenne et probabilité que le stock se situe dans le quadrant vert). La zone de non-viabilité du graphique montre qu'il est impossible d'atteindre simultanément les deux objectifs de gestion avec une certitude élevée. La HCR fonctionne toutefois le mieux lorsqu'elle se situe le plus près possible de la frontière. L'une des limites du diagramme de Pareto est qu'il ne peut pas présenter les résultats de deux indicateurs de la performance en même temps. Des graphiques en forme de « toile d'araignées » représentent une autre façon de représenter l'analyse de la façon dont plusieurs indicateurs des performances sont atteints. Lorsque l'on se rapproche du sommet du graphique en forme de « toile d'araignées », la HCR est plus proche de la réalisation de multiples objectifs de gestion.

Le Dr Die a présenté un aperçu des prochaines étapes. Il a mis en exergue le fait que le travail scientifique qui pourrait être réalisé d'ici la réunion du SCRS est limité et dépend d'un financement supplémentaire. Il a toutefois expliqué que des complications entourant l'évaluation des stocks n'empêchent pas l'avancement du travail sur la MSE. Afin d'appuyer ce travail, le Dr Die a demandé à la Sous-commission d'apporter des contributions sur une série de questions, à commencer par la liste des indicateurs des performances utilisés par Merino et al. Les CPC ont apprécié la présentation du Dr Die et l'ont félicité de sa clarté. D'aucuns ont signalé l'importance du dialogue entre les scientifiques et les gestionnaires signalée par le Dr Die.

Le Dr Yokawa (Japon) a présenté une comparaison du processus MSE entre le germon de l'Atlantique Nord et le thon rouge du Sud pour la CCSBT, qu'il a résumée comme suit. Selon lui, l'étude suggère l'importance d'une vérification de la performance de la procédure de gestion utilisant des données réelles, car les indices disponibles pour le germon de l'Atlantique Nord présentent une variabilité élevée et certains d'entre eux affichent des tendances contradictoires. Les résultats de l'évaluation présentent un schéma rétrospectif fort et incohérent. La CCSBT utilise actuellement un modèle simple structuré par âge et une HCR de type « cyclique », qu'il serait utile de tester pour la MSE du germon du Nord à l'avenir. Le Dr Yokawa a suggéré que ces problèmes devraient être résolus avant de réaliser de nouvelles études sur la MSE du germon de l'Atlantique Nord, car les vérifications de la performance de la procédure de gestion utilisant des données réelles ne fonctionneraient pas bien dans les circonstances actuelles. Il a également noté qu'un échange continu entre le SCRS et la Commission est important pour la finalisation de la MSE. Même si la présentation du Dr Kotawa offrait une perspective intéressante, plusieurs CPC ont indiqué qu'il serait plus opportun de tenir ce type de débats scientifiques dans le cadre du processus du SCRS.

#### **5. Examen des points de référence potentiels pour le germon du Nord identifiés par le SCRS et élaboration de règles de contrôle de l'exploitation**

Le Dr Die a demandé à la Sous-commission de fournir des commentaires sur plusieurs questions.

1) La liste actuelle des indicateurs de la performance est-elle suffisante/excessive ?

Un débat approfondi a été tenu sur les indicateurs de la performance utilisés dans la MSE appliquée au germon de l'Atlantique Nord. Cet ensemble d'indicateurs a été élaboré par Merino et al., sur la base des objectifs de gestion établis dans la Rec. 15-04. Le Dr Die a expliqué la façon dont chaque indicateur de la performance était obtenu et la base sur laquelle il était mesuré. L'Union européenne a présenté une proposition de révision de la Rec. 15-04 intitulée « Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à établir des règles de contrôle de l'exploitation s'appliquant au stock du germon de l'Atlantique Nord » (**Appendice 3**) qui contenait une liste modifiée des indicateurs de la performance à l'Annexe 2 dudit document. Elle a expliqué que cette Annexe s'inspirait du tableau des indicateurs de la performance adoptée par la CTOI pour le listao. La Sous-commission a discuté et débattu de l'utilité de chaque indicateur. Les fruits de cette discussion sont reflétés dans une liste modifiée des indicateurs de la performance, convenue par la Sous-commission 2, « Indicateurs de la performance extraits du document SCRS/2016/015 et de l'Annexe 2 du PA2-003 » (**Appendice 4**). Ce document sera renvoyé au SCRS.

On a fait part d'un intérêt à explorer des façons de limiter la variabilité de la prise d'une année, ou période de gestion, à la suivante, tant dans le cas de l'augmentation que de la diminution du TAC. Dans le cadre des indicateurs de la performance actuels, le SCRS apporterait des informations sur la variabilité de la prise selon plusieurs HCR et laisserait la Commission décider ce qui est préférable. Il est également possible d'élaborer une HCR qui limite explicitement la variabilité de la prise de sorte que si la biomasse change suffisamment, l'ajustement du TAC en découlant serait limité (p.ex. aucun changement >10% ou 20% en une année ou période de gestion). Néanmoins, les simulations actuelles ne sont pas conçues à cette fin. Le concept de limitation de la variabilité de la prise est plutôt considéré comme une limitation qui donnerait lieu à la suppression d'une HCR potentielle spécifique que la Commission estime non souhaitable en raison d'une variabilité trop élevée de la prise.

2) Les composantes des données/méthodes de la stratégie de gestion testée sont-elles appropriées ?

Plusieurs CPC ont noté l'importance que revêtent les résultats fiables et stables des évaluations. Il a été demandé au Dr Die s'il était prématuré de réaliser une MSE compte tenu des questions relatives aux données et méthodes utilisées dans l'évaluation. On lui a également demandé si le travail nécessaire à

l'amélioration de l'évaluation des stocks peut être réalisé parallèlement à la MSE. Le Dr Die a répondu qu'une incertitude entourera toujours la question de savoir si une CPUE spécifique est capable d'assurer le suivi de la biomasse. Ces genres de facteurs peuvent être pris en compte dans le processus de la MSE. Caractériser la variabilité et incorporer cela dans la simulation de la MSE sont les tâches à réaliser, ce qui a été réalisé jusqu'à un certain point, mais pourrait être réalisé dans une plus grande mesure à l'avenir.

En réponse à quelques questions portant sur les CPUE du germon de l'Atlantique Nord, le Dr Die a expliqué que les CPUE actuelles étaient utilisées pour ajuster un modèle de production. Même si la variabilité interannuelle et la variabilité géographique ont une certaine incidence, la tendance globale affecte principalement l'estimation de l'état du stock dans le cas du germon de l'Atlantique Nord. En revanche, dans le cas de la CCSBT, il existe un lien beaucoup plus fort entre les variations de la CPUE et les variations du TAC concernant le thon rouge du Sud.

Il a été fait remarquer que la MSE du germon de l'Atlantique Nord n'a pas abordé la question des circonstances exceptionnelles. Déterminer le moment où des circonstances exceptionnelles peuvent être invoquées dépend si le test de la solidité des stratégies de gestion considère un changement de la productivité. La question de savoir s'il existe une relation entre la CPUE et l'abondance constitue une source d'incertitude. Si la CPUE n'a aucun lien avec la biomasse, cela constituerait une circonstance exceptionnelle.

En réponse à une question sur l'utilisation de la biomasse par rapport à la biomasse du stock reproducteur (SSB) dans les simulations, le Dr Die a expliqué que le modèle de production ne permet pas la détermination de la SSB. Des scientifiques formulent toutefois l'hypothèse que la biomasse et la SSB sont liées, de sorte que si le stock est géré sur la base de la biomasse, il atteindra la SSB correcte. Il est également possible d'ajouter une mesure de la performance qui correspond au niveau de SSB.

De son point de vue de Président du SCRS, le Dr Die a signalé que le processus de MSE ne devrait pas être retardé jusqu'au moment de la réalisation de l'évaluation parfaite, car des doutes et des incertitudes existeront toujours. Lors de chaque évaluation, le SCRS apprend davantage au sujet de la dynamique des stocks. L'évaluation de 2016 a fait apparaître des éléments susceptibles de nous amener à apporter des changements aux simulations et à améliorer les résultats.

3) La gamme de HCR testées est-elle adéquate ? Devrait-on la réduire ?

Une CPC a répondu que la gamme de HCR testées était adéquate et elles espéraient que davantage de tests pourront être réalisés dès que possible. Aucune suggestion n'a été formulée pour l'instant en vue de modifier la gamme des valeurs testées de  $B_{\text{limite}}$ ,  $B_{\text{seuil}}$  et  $F_{\text{cible}}$ .

4) Les diagrammes de Pareto et les diagrammes en forme de toile d'araignées sont-ils utiles ?

Un consensus s'est dégagé sur le fait que ces diagrammes sont utiles pour communiquer les résultats à un public de gestionnaires des pêcheries. Néanmoins, d'autres outils seront nécessaires pour communiquer les résultats aux parties intéressées en termes de bénéfices futurs et du rapport avantages/inconvénients. Ces concepts seront également plus faciles à comprendre s'ils incluent des nombres réels.

5) Quel travail reste-il à faire et quelles sont les ressources nécessaires pour ce faire ?

En termes de travail spécifique nécessaire à court terme, le groupe d'espèces sur le germon a fourni aux modélisateurs de la MSE quelques commentaires pendant l'évaluation des stocks, mais on ne dispose pas de beaucoup de temps pour adapter ou actualiser la MSE avant les réunions du SCRS et de la Commission qui auront lieu cet automne. Le principal problème est que de nombreux scientifiques réalisant la modélisation de l'évaluation travaillent également sur la MSE. Le SCRS pourrait avoir besoin de faire appel à d'autres experts en MSE afin de contribuer à faire progresser les travaux en temps opportun. Un contrat externe pourrait permettre d'impliquer des experts supplémentaires. L'une des CPC présentes à la réunion a fait part de son engagement à continuer à financer la MSE sur le germon. Les participants de la réunion ont convenu que le SCRS devrait dresser un budget estimé des coûts que représenteraient la poursuite et l'élargissement du travail de la MSE pour le germon de l'Atlantique Nord et présenter cette estimation à la Commission.

Cet automne, le SCRS examinera la façon de continuer à ajuster à nouveau le modèle d'observation compte tenu de l'évaluation de 2016, en examinant les CPUE à inclure dans la stratégie de gestion et en élaborant et élargissant les sources d'incertitude entourant la mise en œuvre. Ce travail fait partie d'un processus en cours et il revient au SCRS et à la Commission de décider conjointement à partir de quel moment suffisamment d'information sont disponibles pour sélectionner une stratégie de gestion.

En résumé, de nombreuses CPC étaient satisfaites des progrès réalisés jusqu'à présent en matière de HCR/MSE. Il a été noté que dans le cadre de la Rec. 15-07, ce processus a été établi comme le mode de gestion à l'avenir. Plusieurs CPC ont exprimé le souhait de mieux comprendre le travail réalisé par le SCRS avant que la Commission n'adopte des HCR. Le Dr Die a rappelé à la Sous-commission que, même s'il est possible de décrire cet exercice en plusieurs étapes, il ne s'agit pas d'un processus simple et linéaire. Il pourrait s'avérer nécessaire de répéter certaines étapes à plusieurs reprises avant que la Commission ne valide une stratégie de gestion.

On s'est demandé dans quelle mesure il était réaliste et pratique que la Commission et le SCRS appliquent une approche HCR/MSE à tous les stocks. Le Dr Die a répondu que la Commission et le SCRS doivent faire preuve de courage. Nous devons tirer les leçons de l'expérience acquise avec le germon du Nord. Certains stocks présentent des problèmes compliqués de gestion et peuvent prendre plus de temps que d'autres. Il serait toutefois extrêmement utile que la Commission fasse un pas en avant afin que les leçons tirées puissent être appliquées à d'autres stocks.

Le Président de la Sous-commission 2 a fait à nouveau référence à la proposition de l'Union européenne (**Appendice 3**) qui contient de nombreux éléments à soumettre à l'examen de la Sous-commission, outre les indicateurs de la performance. Il a suggéré qu'une discussion détaillée sur le texte opérationnel serait prématurée à ce stade, étant donné que le SCRS n'a pas encore examiné l'évaluation des stocks ni fourni d'avis de gestion final. Le texte complet du « Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à établir des règles de contrôle de l'exploitation s'appliquant au stock du germon de l'Atlantique Nord » est joint au rapport en tant que document de travail afin que les CPC puissent pleinement l'examiner et fournir des commentaires à l'Union européenne avant la tenue de la réunion annuelle.

## 6. Autres questions

Le Dr Die a donné une présentation récapitulant les travaux récemment accomplis par le SCRS sur la MSE appliquée au thon rouge. Il a expliqué que l'objectif provisoire consiste à utiliser le cadre de la MSE pour améliorer l'avis scientifique actuel. De nouveaux modèles seront testés afin d'étayer l'évaluation de thon rouge de 2017. Des efforts visant à améliorer les données qui appuieront l'évaluation sont actuellement en cours, par le biais de l'ICCAT-GBYP. Une CPC a observé que la MSE appliquée au thon rouge est plus exhaustive et flexible que la MSE appliquée au germon de l'Atlantique Nord et qu'elle présente davantage de scénarios et d'options parmi lesquels les gestionnaires peuvent choisir. L'examen externe de l'ICCAT-GBYP abordera partiellement la question des ressources nécessaires et le Comité directeur formulera une recommandation sur la part des ressources à consacrer à la modélisation plutôt qu'à d'autres tâches.

Le Secrétaire exécutif, M. Driss Meski, a fait le point sur les travaux réalisés par le groupe de travail de Kobe consacré à la MSE, qui est coordonné par le Secrétariat de l'ICCAT et chapeauté par le Dr Laurie Kell. Les travaux réalisés jusqu'à présent ont été réalisés virtuellement. La première réunion en personne de ce groupe aura lieu à Madrid, du 2 au 4 novembre 2016. Le groupe examinera les aspects informatiques de la MSE, la mise en commun du code parmi les ORGP et la façon dont chaque ORGP a réalisé une MSE dans son propre domaine de compétence. Cette réunion technique sera ouverte à toutes les personnes intéressées, et comptera sur un financement disponible afin de prendre en charge des scientifiques d'États côtiers en développement.

Les États-Unis ont remercié le Secrétariat de cet important effort et ont signalé la disponibilité du fonds ABNJ à cette fin.

L'observateur de l'ISSF a noté qu'il existait une certaine préoccupation quant à la façon dont les experts techniques intéressés peuvent avoir accès au débat du groupe de travail consacré à la MSE. L'ISSF a exprimé son vif intérêt pour la poursuite de l'appui apporté à ce type d'initiative.

L'Union européenne a présenté le document « Demande d'éclaircissement formulée par l'Union européenne, soumise à la Commission, en ce qui concerne l'utilisation d'algorithmes aux fins des opérations de mise en cage de thon rouge » (**Appendice 5**). Le Dr Die a suggéré que le groupe d'espèces sur le thon rouge pourrait l'examiner lors de sa réunion à Madrid la semaine prochaine. Il a été convenu d'inclure ce document au rapport en tant qu'Appendice et de revenir sur cette question sur la base de l'avis du SCRS rendu à la Sous-commission 2 en novembre.

## **7. Adoption du rapport et clôture**

Le rapport a été adopté par la Sous-commission 2 et la réunion a été levée.

## **Appendice 1**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions
4. Examen du rapport de la réunion d'évaluation de 2016 de l'ICCAT des stocks de germon de l'Atlantique Nord et Sud
5. Examen des points de référence potentiels pour le germon du Nord identifiés par le SCRS
6. Élaboration de règles de contrôle de l'exploitation fondées sur le point 5 de l'ordre du jour
7. Autres questions
8. Adoption du rapport et clôture

Liste des participants

**PARTIES CONTRACTANTES**

**ALGÉRIE**

**Kaddour, Omar\***

Directeur des Pêches Maritimes et Océaniques, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, Route des Quatre Canons, 16000

Tel: +213 21 43 31 97, Fax: +213 21 43 38 39, E-Mail: dpmo@mpeche.gov.dz; kadomar13@gmail.com

**BELIZE**

**Robinson, Robert \***

Deputy Director of the BHSFU, Belize High Seas Fisheries Unit, Ministry of Finance, Government of Belize, Marina Towers, Suite 204, Newtown Barracks

Tel: +501 22 34918, Fax: +501 22 35087, E-Mail: deputydirector@bhsfu.gov.bz

**BRÉSIL**

**Hazin, Fabio H. V. \***

Universidade Federal Rural de Pernambuco - UFRPE / Departamento de Pesca e Aquicultura - DEPAq, Rua Dois Irmãos, 447, Apto. 603-B, Apipucos, Recife, Pernambuco

Tel: +55 81 9997 26348, Fax: +55 81 3320 6512, E-Mail: fabio.hazin@depaq.ufrpe.br; fhvhazin@terra.com.br

**CANADA**

**Day, Robert \***

Director, International Fisheries Management and Bilateral Relations, Fisheries Resources Management, Ecosystems and Fisheries Management, Floor 14E, 200 Kent St. Mailstop 14E241, Ottawa, Ontario K1A 0E6

Tel: +1 613 991 6135, Fax: +1 613 993 5995, E-Mail: Robert.Day@dfo-mpo.gc.ca

**Berthier, Jacinta**

Director, Resource Management, Fisheries and Oceans Canada, 1 Challenger Drive, Dartmouth Nova Scotia B2A 4A2, Canada

Tel: +1 (902) 426 7681, Fax: +1 (902) 426 8003, E-Mail: jacinta.berthier@dfo-mpo.gc.ca

**Vuckovic, Ljubica**

Senior Advisor, Resource Management and Bilateral Relations, International Fisheries Management, Fisheries and Oceans Canada / Ministère des Pêches et Océans

200 Kent Str., Ottawa, ON, K1A 0E6, MAILSTOP 14E241

Tel: + 613 998 9031; E-Mail: Ljubica.Vuckovic@dfo-mpo.gc.ca

**CHINE, (R.P.)**

**Liu, Ce \***

Deputy Director, Department of High Seas Fisheries, China Overseas Fisheries Association Room No. 1216 Jingchao Mansion, No. 5, Nongzhanguan Nanli, Beijing Chaoyang District

Tel: +86 10 6585 1985, Fax: +86 10 6585 0551, E-Mail: liuce1029@163.com; admin1@tuna.org.cn

**CORÉE (RÉP. DE)**

**Park, Jeong Seok \***

Fisheries Negotiator, Distant Water Fisheries Division, Ministry of Oceans and Fisheries (MOF), Government Complex Sejong, 94 Dasom 2-ro, Sejong Special Self-Governing City, 339-012 Sejong-City

Tel: +82 44 200 5347, Fax: +82 44 200 5349, E-Mail: jeongseok.korea@gmail.com; icdmomaf@chol.com; jspark2@korea.kr

**CÔTE D'IVOIRE**

**Fofana, Bina \***

Sous-directeur des Pêches Maritime et Lagunaire, Ministère des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, BP V19, Abidjan

Tel: +225 07 655 102; +225 21 356 315, Fax: +225 21 356315, E-Mail: binafof@yahoo.fr; binalafig@aviso.ci; bina.fofana@egouv.ci

---

\* Chef de délégation

**ÉTATS-UNIS**

**Smith, Russell \***

Deputy Assistant Secretary for International Fisheries, National Oceanic and Atmospheric Administration, U.S. Department of Commerce, Room 61013, 1401 Constitution Avenue, NW, Washington DC 20230  
Tel: +1 202 482 5682, E-Mail: russell.smith@noaa.gov

**Blankenbeker, Kimberly**

Foreign Affairs Specialist, Office of International Affairs and Seafood Inspection (F/IA1), National Marine Fisheries Service, 1315 East West Highway, Silver Spring Maryland 20910  
Tel: +1 301 427 8357, Fax: +1 301 713 2313, E-Mail: [kimberly.blankenbeker@noaa.gov](mailto:kimberly.blankenbeker@noaa.gov)

**Bogan, Raymond D.**

Sinn, Fitzsimmons, Cantoli, Bogan & West, 501 Trenton Avenue, P.O. Box 1347, Point Pleasant Beach, Sea Girt New Jersey 08742  
Tel: +1 732 892 1000, Fax: +1 732 892 1075, E-Mail: rbogan@lawyernjshore.com

**Brown, Craig A.**

Chief, Highly Migratory Species Branch, Sustainable Fisheries Division, NOAA Fisheries Southeast Fisheries Science Center, 75 Virginia Beach Drive, Miami Florida 33149  
Tel: +1 305 586 6589, Fax: +1 305 361 4562, E-Mail: craig.brown@noaa.gov

**King, Melanie Diamond**

NOAA - National Marine Fishery Service, Office of International Affairs and Seafood Inspection (F/IA1), 1315 East West Highway, Silver Spring Maryland 20910  
Tel: +1 301 427 3087, E-Mail: melanie.king@noaa.gov

**McLaughlin, Sarah**

Fishery Management Specialist, National Marine Fisheries Service, Highly Migratory Species Management Division, 55 Great Republic Drive, Gloucester 01930, Massachusetts  
Tel: +978 281 9260, Fax: +978 281 9340, E-Mail: sarah.mclaughlin@noaa.gov

**O'Malley, Rachel**

Office of International Affairs and Seafood Inspection (F/IA1), National Marine Fisheries Service, 1315 East-West Highway - Room 10653, Silver Spring, MD 20910  
Tel: +1 301 427 8373, Fax: +1 301 713 2313, E-Mail: rachel.o'malley@noaa.gov

**Walline, Megan J.**

Attorney- Advisor, Office of the General Counsel for Fisheries, National Oceanic and Atmospheric Administration, U.S. Department of Commerce, 1315 East-West Highway SSMC-III, Silver Spring, Maryland 20910  
Tel: +301 713 9695, Fax: +1 301 713 0658, E-Mail: megan.walline@noaa.gov

**Warner-Kramer, Deirdre**

Office of Marine Conservation (OES/OMC), Department of State, Washington, DC 20520-7878, United States  
Tel: +1 202 647 2883; Fax: +1 202 736 7350; E-Mail: warner-kramerdm@state.gov

**GABON**

**Ntsame Biyoghe, Glwadys Annick \***

Directeur Général Adjoint 2 des Pêches et de l'Aquaculture, BP 9498, Libreville  
Tel: +241 0794 2259, E-Mail: glwad6@yahoo.fr; dgpechegabon@netcourrier.com

**REP. DE GUINÉE**

**Tall, Hassimiou \***

Directeur National de la Pêche Maritime, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Av. De la République - Commune de Kaloum; BP 307, Conakry  
Tel: 00 224 622 09 58 93, Fax: +224 3045 1926, E-Mail: tallhassimiou@yahoo.fr

**JAPON**

**Ota, Shingo \***

Councillor, Resources Management Department, Fisheries Agency, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-8907  
Tel: +81 3 3502 8486, Fax: +81 3 3502 1682, E-Mail: shingo\_ota810@maff.go.jp

**Akiyama, Masahiro**

Officer, International Affairs Division, Fisheries Agency of Japan, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku., Tokyo 100-8907  
Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: masahiro\_akiyama170@maff.go.jp



**Hijikata, Noriyoshi**

Technical Officer, Fisheries management Division, Fisheries Agency, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, 100-8907  
Tel: +81 3 3502 8204, Fax: +81 3 3591 5824, E-Mail: noriyoshi\_hijikat300@maff.go.jp

**Kawai, Noriko**

Officer, International Affairs Division, Fisheries Agency of Japan, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-8907  
Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: noriko\_kawai770@maff.go.jp

**Miyahara, Masanori**

Adviser to the Minister of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1, Kasumigaseki, Tokyo Chiyoda-ku 100-8907  
Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: masamiya@fra.affrc.go.jp

**Tominaga, Haruo**

Assistant Director, International Affairs Division, Fisheries Agency, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8907  
Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: haruo\_tominaga170@maff.go.jp

**Yokawa, Kotaro**

Research Coordinator, National Research Institute of Far Seas Fisheries, Fisheries Research Agency, 5-7-1 Orido, Shimizu-ku, Shizuoka 424-8633  
Tel: + 81 54 336 5834, Fax: +81 543 359642, E-Mail: yokawa@affrc.go.jp

**SÉNÉGAL**

**Faye, Adama \***

Chef de Division Pêche artisanale, Direction, Protection et Surveillance des Pêches, Cite Fenêtre Mermoz, Dakar  
E-Mail: adafaye2000@yahoo.fr

**TUNISIE**

**Sohlobji, Donia \***

Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, 32 Rue Alain Savary, 1002  
Tel: +216 71 890 784, Fax: +216 71 799 401, E-Mail: sohlobji\_donia@yahoo.fr

**UNION EUROPÉENNE**

**Arena, Francesca \***

European Commission - DG MARE, Unit B1 International Affairs, Law of Sea and Regional Fisheries Management, Rue Joseph II, J99 03/66, 1049 Brussels, Belgium  
Tel: +32 22961364, Fax: E-Mail: Francesca.arena@ec.europa.eu

**Daniel, Patrick**

Commission européenne - DG MARE, J-99 02/17, 1000 Bruxelles, Belgium  
Tel: +32 229 554 58, E-Mail: patrick.daniel@ec.europa.eu

**Donatella, Fabrizio**

Directorate-General for Maritime Affairs and Fisheries  
Rue Joseph II/Jozef II-straat 99, B-1000 Bruxelles/Brussels  
Tel: +32 2 296 80 38, Fax: +32 2 299 57 60, E-mail: fabrizio.donatella@ec.europa.eu

**Garmendia, Maria Antonia**

Federación de Cofradías de Guipuzcoa (OPEGUI), C/ Miraconcha, 9 Bajo, 20007 Guipuzcoa Donostia, España  
Tel: +34 943451782, Fax: +34 943455833; E-Mail: gecopegui@gecopegui.net

**Peyronnet, Arnaud**

Directorate-General, European Commission \_ DG MARE D2, Conservation and Control in the Mediterranean and the Black Sea, Rue Joseph II - 99 06/56, B-1049 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 2991 342, E-Mail: arnaud.peyronnet@ec.europa.eu

**Ansell, Neil**

European Fisheries Control Agency, Avenida García Barbón 4, 36201 Vigo, España  
Tel: +34 986 120 658, Fax: E-Mail: neil.ansell@efca.europa.eu

**Arrizabalaga, Haritz**

AZTI - Tecnalia /Itsas Ikerketa Saila, Herrera Kaia Portualde z/g, 20110 Pasaia Gipuzkoa, España  
Tel: +34 94 657 40 00, Fax: +34 94 300 48 01, E-Mail: harri@azti.es

**Conte, Fabio**

Dipartimento delle Politiche Europee e Internazionali, Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e Forestali, Direzione Generale della Pesca Marittima e dell'Acquacoltura - PEMAC VI, Viale dell'Arte 16, 00144 Rome, Italy  
Tel: +39 06 4665 2838, Fax: +39 06 4665 2899, E-Mail: f.conte@politicheagricole.it

**Fenech Farrugia, Andreina**

Director General, Department of Fisheries and Aquaculture, Government Farm, Ghammieri, MRS1123 Marsa, Malta  
Tel: +356 22031 248, Fax: +356 220 31246, E-Mail: andreina.fenech-farrugia@gov.mt

**Magnolo, Lorenzo Giovanni**

Ministero Politiche Agricole Alimentari e Forestali, Direzione Generale della pesca Marittima e dell'Acquacoltura, Viale dell'Arte, 16, 0144 Roma, Italy  
Tel: +39 06 590 84446, Fax: +39 06 466 52899, E-Mail: lorenzo.magnolo@mit.gov.it

**Merino, Gorka**

AZTI - Tecnalia /Itsas Ikerketa Saila, Herrera Kaia Portualde z/g, 20110 Pasaia - Gipuzkoa, España  
Tel: +34 94 657 4000; +34 664 793 401, Fax: +34 94 300 4801, E-Mail: gmerino@azti.es

**Roche, Thomas**

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - Bureau des affaires européennes et internationales, 1 Place des Degrés, 92501 Cedex, La Défense, France  
Tel: +33 1 40 81 97 51, Fax: +33 1 40 81 86 56, E-Mail: thomas.roche@developpement-durable.gouv.fr;  
baei.sdrh.dpma@developpement-durable.gouv.fr

**Seguna, Marvin**

Fisheries Control Directorate, Department of Fisheries and Aquaculture, Government Farm Ghammieri Barriera Wharf, VLT 1971 Marsa, Malta  
Tel: +356 2292 6918, E-Mail: marvin.seguna@gov.mt

**Toro Nieto, Javier**

Secretaría General de Pesca, Subdirección General de Control e Inspección, C/ Velázquez 147, 28006 Madrid, España  
Tel: +34 913476183, Fax: +34 913471512, E-Mail: jtoronie@magrama.es

***OBSERVATEURS DE PARTIES, ENTITÉS, ENTITÉS DE PÊCHE NON CONTRACTANTES COOPÉRANTES***

**TAIPEI CHINOIS**

**Chou, Shih-Chin \***

Section Chief, International Economics and Trade Section, Deep Sea Fisheries Division, Fisheries Agency, 8F, No. 100, Sec. 2, Heping W. Rd., Zhongzheng District, 10070, Taipei City  
Tel: +886 2 2383 5915, Fax: +886 2 2332 7395, E-Mail: shihcin@ms1.f.gov.tw

**Lin, Yen-Ju**

Specialist, International Economics and Trade Section, Deep Sea Fisheries Division, Fisheries Agency, Council of Agriculture, 8F, No. 100, Sec. 2, Heping W. Rd., Zhongzheng Dist., 10070, Taipei City  
Tel: +886 2 2383 5912, Fax: +886 2 2332 7395, E-Mail: yenju@ms1.f.gov.tw

**Yang, Shan-Wen**

Secretary, Overseas Fisheries Development Council, 3F. No. 14, Wenzhou Street, Taipei City  
Tel: +886 2 2368 0889 #151, Fax: +886 2 2368 8418, E-Mail: shenwen@ofdc.org.tw

***OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES***

**ECOLOGY ACTION CENTRE - EAC**

**Schleit, Kathryn**

Ecology Action Centre - EAC, 2705 Fern Lane, Halifax, NS B3K 4L3, Canada  
Tel: +1 902 488 4078, E-Mail: kschleit@ecologyaction.ca

**INTERNATIONAL SEAFOOD SUSTAINABILITY FOUNDATION – ISSF**

**Scott, Gerald P.**

11699 SW 50th Ct, Cooper City, Florida 33330, United States  
Tel: +1 954 465 5589, E-Mail: gpsscott\_fish@hotmail.com

**PEW CHARITABLE TRUSTS - PEW**

**Hopkins, Rachel**

Pew Charitable Trusts, 901 E Street, Washington DC 20004, United States

Tel: +1 215 713 5383, E-Mail: rhopkins@pewtrusts.org

**PRÉSIDENT DU SCRS**

**Die, David**

SCRS Chairman, Cooperative Institute of Marine and Atmospheric Studies, University of Miami, 4600 Rickenbacker Causeway, Miami Florida 33149, United States

Tel: +1 305 421 4607, Fax: +1 305 421 4221, E-Mail: ddie@rsmas.miami.edu

\*\*\*\*\*

**Secrétariat de l'ICCAT**

C/ Corazón de María 8 – 6<sup>e</sup> étage, 28002 Madrid – Espagne

Tel: +34 91 416 56 00; Fax: +34 91 415 26 12; E-mail: info@iccat.int

**Meski, Driss**

**De Bruyn, Paul**

**Idrissi, M'Hamed**

**Campoy, Rebecca**

**García-Orad, María José**

**Pinet, Dorothée**

**Interprètes de l'ICCAT**

**Baena Jiménez, Eva J.**

**Faillace, Linda**

**Liberas, Christine**

**Meunier, Isabelle**

**Sánchez del Villar, Lucía**

**Tedjini Roemmele, Claire**

**Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à établir des règles de contrôle de l'exploitation s'appliquant au stock du germon de l'Atlantique Nord**

*(Document présenté par l'Union européenne)*

*RAPPELANT* la Recommandation supplémentaire de l'ICCAT concernant le programme de rétablissement du germon de l'Atlantique Nord (Rec. 13-05) ;

*CONSTATANT* que l'objectif de la Convention vise à maintenir les populations à des niveaux qui permettront la prise maximale équilibrée (dénommée généralement « PME ») ;

[...]

*ÉTANT DONNÉ* que le groupe de travail permanent de l'ICCAT dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (« SWGSM ») a proposé, entre autres études de cas, que le stock du germon du Nord puisse servir à examiner les règles de contrôle de l'exploitation ;

*COMPTE TENU* des résultats obtenus dans le cadre de l'évaluation des stocks réalisée par le Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS), il a été conclu que le stock de germon du Nord ... [à compléter après la réunion du SCRS] ;

*COMPTE TENU* des discussions tenues lors de la réunion intersessions de 2016 de la Sous-commission 2 [à compléter après la réunion de la Sous-commission 2] ;

*NOTANT* les progrès réalisés jusqu'à présent par le SCRS en ce qui concerne les travaux consistant à tester des règles de contrôle de l'exploitation et à réaliser des évaluations de la stratégie de gestion pour le germon du Nord et notamment de la matrice de stratégie de Kobe II affichant différents niveaux de probabilité de se situer dans le quadrant vert pour différentes combinaisons de valeurs de point de référence ;

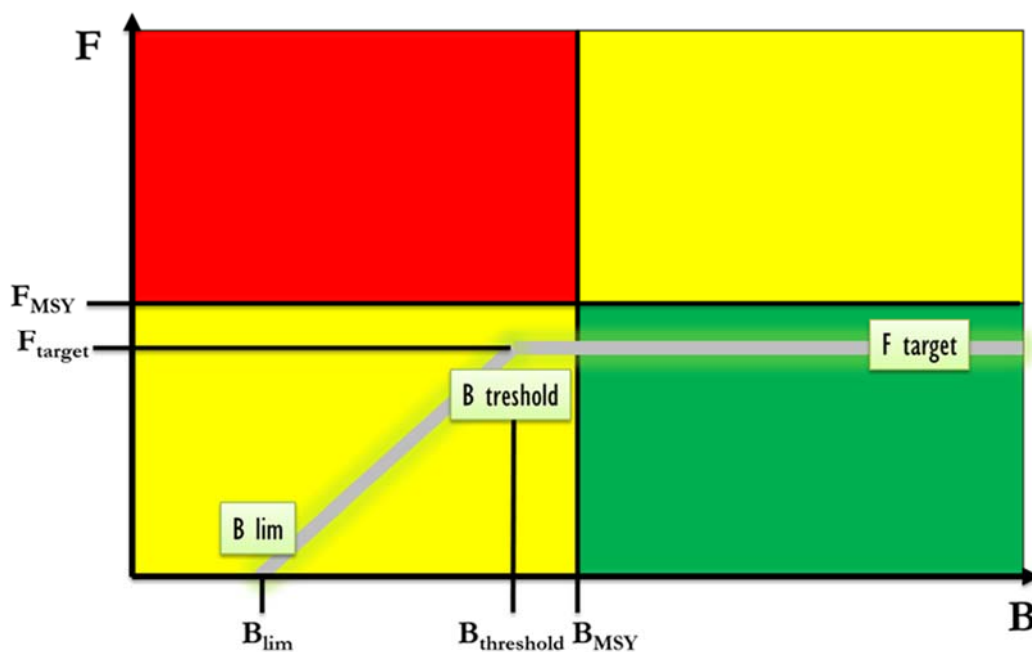
LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES  
THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :

1. L'objectif de gestion pour le stock de germon du Nord est :
  - a) de maintenir le stock dans la zone verte du diagramme de Kobe, avec au moins 60% de probabilités, tout en maximisant la production à long terme de la pêche ; et
  - b) lorsque le SCRS aura évalué que la biomasse du stock reproducteur (SSB) est en-dessous du niveau capable de permettre la PME (SSBPME), de rétablir la SSB au niveau de SSBPME ou en-dessus, avec au moins 60% de probabilités, dans une période aussi courte que possible, d'ici 2020 au plus tard, tout en maximisant la prise moyenne et en minimisant les fluctuations interannuelles dans les niveaux du TAC,
2. En 201x/d'ici 2020, le SCRS devra affiner les essais des points de référence potentiels (p.ex., SSB<sub>SEUIL</sub>, SSB<sub>LIM</sub> et F<sub>CIBLE</sub>) et des règles de contrôle de l'exploitation (HCR)<sup>1</sup> associées qui appuieraient l'objectif de gestion mentionné au paragraphe 1 ci-dessus et/ou tout autre objectif de gestion convenu par la Commission. Le SCRS devra également fournir des statistiques afin d'étayer la prise de décisions (cf. Annexe 2).
3. Les résultats des analyses décrites au paragraphe 2 seront discutés dans un dialogue entre scientifiques et gestionnaires, qui sera organisé en 201x/d'ici 2020, soit pendant une réunion du SWGSM ou une réunion intersessions de la Sous-commission 2.

<sup>1</sup> L'Annexe 1 fournit une forme générique de la HCR recommandée par le SCRS en 2010 qui serait conforme à l'UNFSA.

4. En se fondant sur les informations et l'avis fournis par le SCRS conformément au paragraphe 2 ci-dessus et le processus de dialogue indiqué au paragraphe 3, la Commission devra ensuite adopter une HCR pour le stock de germon du Nord, y compris des mesures de gestion pré-convenues qui devront être prises en fonction des diverses conditions des stocks. À cette fin spécifique, les mesures de gestion décrites ci-dessous seront examinées par la Commission et actualisées, si nécessaire :
  - a) Si le niveau moyen de la biomasse du stock reproducteur (SSB) est inférieur à  $SSB_{LIM}$  (c.-à-d.  $SSB < SSB_{LIM}$ ), la Commission devra immédiatement adopter de sévères mesures de gestion visant à réduire le taux de mortalité par pêche, y compris des mesures qui suspendent la pêche, et instaurer un quota de suivi scientifique afin de pouvoir évaluer l'état du stock. Ce quota de suivi scientifique devra être établi au niveau le plus bas possible pour être efficace. La Commission ne devra pas envisager la réouverture de la pêche tant que le niveau moyen de la SSB n'aura pas dépassé  $SSB_{LIM}$  avec une forte probabilité. En outre, avant de procéder à la réouverture de la pêche, la Commission devra mettre au point un programme de rétablissement afin de veiller à ce que le stock retourne à la zone verte du diagramme de Kobe.
  - b) Si le niveau moyen de la SSB est égal ou inférieur à  $SSB_{SEUIL}$  et égal ou supérieur à  $SSB_{LIM}$  (c.-à-d.  $SSB_{LIM} \leq SSB \leq SSB_{SEUIL}$ ) et que
    - i) F se situe au niveau spécifié dans la HCR ou à un niveau inférieur, la Commission devra faire en sorte que les mesures de gestion appliquées maintiennent F au niveau ou en dessous du niveau spécifié dans la HCR jusqu'à ce que la SSB moyenne dépasse  $SSB_{SEUIL}$ .
    - ii) F est au-dessus du niveau spécifié dans la HCR, la Commission devra faire en sorte que, en trois étapes annuelles au maximum, F soit réduit au niveau spécifié dans la HCR afin de s'assurer que F se trouve à un niveau qui permettra de rétablir la SSB au niveau de  $SSB_{PME}$  ou au-dessus de celui-ci.
  - c) Si la SSB moyenne est au-dessus de  $SSB_{SEUIL}$  mais que F dépasse  $F_{CIBLE}$  (c.-à-d.  $SSB > SSB_{SEUIL}$  et  $F > F_{CIBLE}$ ), la Commission devra immédiatement prendre des mesures pour réduire F à  $F_{CIBLE}$  en trois étapes annuelles au maximum.
  - d) Une fois que le niveau moyen de la SSB atteindra ou dépassera  $SSB_{SEUIL}$  et que F sera inférieur ou égal à  $F_{CIBLE}$  (c.-à-d.  $SSB > SSB_{SEUIL}$  et  $F \leq F_{CIBLE}$ ), la Commission devra faire en sorte que les mesures de gestion appliquées maintiennent F au niveau de  $F_{CIBLE}$  ou en dessous, et, si F est augmenté au niveau de  $F_{CIBLE}$ , que cela soit réalisé en trois étapes annuelles au moins.
5. Le SCRS devrait évaluer ces HCR au moyen du processus d'évaluation de la stratégie de gestion, y compris en tenant compte des nouvelles évaluations du stock. La Commission devra examiner les résultats de ces évaluations et procéder à des ajustements des HCR, si nécessaire.

Forme générique de la HCR recommandée par le SCRS en 2010 qui serait conforme à l'UNFSA (rapport du WGSAM de 2010)



**Aperçu indicatif des statistiques à fournir par le SCRS afin d'étayer la prise de décisions**

<u>MESURES DE LA PERFORMANCE ET STATISTIQUES ASSOCIEES</u>	<u>UNITE DE MESURE</u>	<u>TYPE DE STATISTIQUES</u>
<b><u>1. État : maximiser la probabilité de maintenir le stock dans le quadrant vert de Kobe</u></b>		
1.1 Biomasse minimale du stock reproducteur par rapport à $B_{PME}$	$B/B_{PME}$	Minimum au cours de [x] ans
1.2 Biomasse moyenne du stock reproducteur par rapport à $B_{PME}$	$B/B_{PME}$	Moyenne géométrique au cours de [x] ans
1.3 Mortalité par pêche moyenne par rapport à $F_{PME}$	$F/F_{PME}$	Moyenne géométrique au cours de [x] ans
1.4 Probabilité de se situer dans le quadrant vert de Kobe	B, F	Nombre d'années pendant lesquelles $B \geq B_{PME}$ & $F \leq F_{PME}$
1.5 Probabilité de se situer dans le quadrant rouge de Kobe	B, F	Nombre d'années pendant lesquelles $B \leq B_{PME}$ & $F \geq F_{PME}$
<b><u>2. Sécurité : maximiser la probabilité que le stock reste au-dessus de la limite de biomasse</u></b>		
2.1 Probabilité que la biomasse du stock reproducteur soit supérieure à $B_{lim}$ ( $0,4 B_{PME}$ )		Nombre d'années pendant lesquelles $B > B_{lim}$
<b><u>3. Production : maximiser les prises</u></b>		
3.1 Prise moyenne		Moyenne au cours de [x] ans
<b><u>4. Abondance : maximiser les taux de capture en vue d'accroître la rentabilité de la pêche</u></b>		
4.1 Taux de capture moyens (CPUE)	CPUE	Moyenne géométrique au cours de [x] ans
<b><u>5. Stabilité : maximiser la stabilité des prises</u></b>		
5.1 Changement proportionnel absolu de la moyenne des prises	Prise (C)	Moyenne au cours de [x] ans pendant laquelle $ [C_n - C_{n-1}] / C_{n-1} $
5.2 Variation de la capture	Prise (C)	Variation au cours de [x] ans
5.3 Probabilité en cas de fermeture	Prise (C)	Nombre d'années pendant lesquelles $C=0$

**Projet de document de travail :**  
**Indicateurs de la performance extraits du document SCRS/2016/015 et de l'annexe 2 du Pa2-003**  
**incluant les changements convenus par la Sous-commission 2**

<i>Indicateurs de la performance et statistiques associées</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Type de mesure</i>
<b>1. État</b>		
1.1 Biomasse minimale du stock reproducteur par rapport à $B_{PME}$	$B/B_{PME}$	Minimum au cours de [x] ans
1.2 Biomasse moyenne du stock reproducteur par rapport à $B_{PME}^1$	$B/B_{PME}$	Moyenne géométrique au cours de [x] ans
1.3 Mortalité par pêche moyenne par rapport à $F_{PME}$	$F/F_{PME}$	Moyenne géométrique au cours de [x] ans
1.4 Probabilité de se situer dans le quadrant vert de Kobe	B, F	Nombre d'années pendant lesquelles $B \geq B_{PME}$ & $F \leq F_{PME}$
1.5 Probabilité de se situer dans le quadrant rouge de Kobe <sup>2</sup>	B, F	Nombre d'années pendant lesquelles $B \leq B_{PME}$ & $F \geq F_{PME}$
<b>2. Sécurité</b>		
2.1 Probabilité que la biomasse du stock reproducteur soit supérieure à $B_{lim}$ ( $0,4 B_{PME}$ ) <sup>3</sup>	$B/B_{PME}$	Nombre d'années pendant lesquelles $B > B_{lim}$
2.2 Probabilité $B_{lim} < B < B_{seuil}$	$B/B_{PME}$	Nombre d'années pendant lesquelles $B_{lim} < B < B_{seuil}$
<b>3. Production</b>		
3.1 Prise moyenne – à court terme	Prise	Moyenne au cours de 1-3 ans
3.2 Prise moyenne – à moyen terme	Prise	Moyenne au cours de 5-10 ans
3.3 Prise moyenne – à long terme	Prise	Moyenne au cours de 15-30 ans
<b>4. Stabilité</b>		
4.1 Changement proportionnel absolu de la moyenne des prises	Prise (C)	Moyenne au cours de [x] ans pendant laquelle $ (C_n - C_{n-1}) / C_{n-1} $
4.2 Variation de la capture	Prise (C)	Variation au cours de [x] ans
4.3 Probabilité en cas de fermeture	Prise (C)	Nombre d'années pendant lesquelles $C=0$
4.4 Probabilité d'une modification du TAC au-delà d'un certain niveau <sup>4</sup>	TAC	Nombre de cycles de gestion pendant lesquels le ratio du changement <sup>5</sup> $[TAC_n - TAC_{n-1}] / TAC_{n-1} > X\%$
4.5 Montant maximum de changement du TAC entre périodes de gestion	TAC	Ratio maximum de changement <sup>6</sup>

<sup>1</sup>Cet indicateur fournit une indication de la CPUE escomptée des poissons adultes car il est postulé que la CPUE suit la biomasse.

<sup>2</sup>Cet indicateur n'est utile que pour différencier la performance des stratégies qui remplissent l'objectif représenté au point 1.4.

<sup>3</sup>Cela diffère légèrement de la situation de se situer à 1 - probabilité de fermeture, 4.3, compte tenu du choix d'avoir un cycle de gestion de 3 ans. Lors du prochain cycle de gestion après lequel il a été déterminé que B est inférieur à  $B_{lim}$ , le TAC est fixé pendant trois ans au niveau correspondant à  $F_{lim}$  et la prise restera à ce niveau minimum pendant trois ans. La biomasse peut toutefois réagir rapidement à la baisse de F et augmenter rapidement de sorte qu'une année, ou plus, des trois ans du cycle pourra présenter  $B > B_{lim}$ .

<sup>4</sup> Utile en l'absence de limitations liées au TAC dans la règle de contrôle de l'exploitation.

<sup>5</sup> Changements positifs et négatifs à déclarer séparément.

<sup>6</sup> Changements positifs et négatifs à déclarer séparément.



**Demande d'éclaircissement formulée par l'Union européenne, soumise à la Commission, en ce qui concerne l'utilisation d'algorithmes aux fins des opérations de mise en cage de thon rouge**

*(Document soumis par l'Union européenne)*

Les opérations de mise en cage de thon rouge sont soumises à d'importants contrôles définis aux termes de l'Annexe 9 de la Recommandation 14-04. Selon ces dispositions, il est obligatoire d'utiliser les relations (algorithmes) taille/poids les plus récentes mises à jour par le SCRS afin de convertir les tailles en poids.

En 2015, le SCRS a adopté de nouveaux algorithmes et ceux-ci devraient dès lors avoir été utilisés pour les mises en cage de thon rouge en 2016. Néanmoins, la publication de ces algorithmes sur la page web de l'ICCAT a suscité une certaine incertitude, car un algorithme annuel s'appliquant au stock de l'Est a été fourni (dans le tableau 1 du document sur les facteurs de conversion du thon rouge disponible sur la page web de l'ICCAT<sup>1</sup>) ainsi que des algorithmes mensuels (tableau 2 dudit document), laissant ainsi la possibilité aux CPC d'élevage d'utiliser l'un ou l'autre. Les résultats découlant de l'application de l'algorithme annuel ou mensuel sont visiblement différents, ce qui a une incidence très forte sur l'estimation des quantités mises en cage et, en dernière instance, sur la consommation du quota de chaque CPC.

L'Union européenne souhaiterait demander à la Commission de préciser quel est l'algorithme/quels sont les algorithmes à appliquer aux fins de l'utilisation des caméras stéréoscopiques servant à estimer les quantités mises en cage à compter de 2017. Cet éclaircissement est nécessaire afin d'apporter une clarté juridique aux opérateurs et aux administrations pour la réalisation des opérations de mise en cage et également afin d'assurer une situation équitable pour les CPC de l'ICCAT.

Conformément à la précision apportée, le document contenant les algorithmes les plus récents mis à jour par le SCRS, et publiés sur la page web de l'ICCAT, devrait également clairement préciser l'algorithme/les algorithmes à utiliser aux fins des opérations de mise en cage.

---

<sup>1</sup> [http://www.iccat.int/Documents/SCRS/Manual/Appendices/Appendix\\_4\\_III\\_BFT\\_FRA.pdf](http://www.iccat.int/Documents/SCRS/Manual/Appendices/Appendix_4_III_BFT_FRA.pdf)